

**L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, ma réponse est la même que celle donnée au député de l'autre côté.

**Une voix:** Une non-réponse.

**M. Crombie:** C'est une réponse, parce qu'il s'agit d'un très important programme à la fois pour l'Ontario et pour le Québec. Il est vraiment de nature à rendre service à la population de ces deux provinces. Nous sommes liés par la façon dont le Régime d'assistance publique a été conçu, puisque nous ne pouvons contribuer que dans les cas de nécessité. Nous allons donc devoir redéfinir la question, et c'est pour cette raison que nous rencontrons en novembre les ministres provinciaux compétents.

\* \* \*

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE

#### LES CRÉDITS D'IMPÔT POUR HYPOTHÈQUES—DEMANDE DE MODIFICATION DU PROGRAMME EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (Langelier):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Statistique Canada signale que le revenu moyen des Canadiens a diminué de 3 p. 100 par rapport à l'inflation, et que le nombre des économiquement faibles augmente considérablement au Canada. Pourtant, le gouvernement va présenter un programme de crédits d'impôt pour hypothèques qui n'aidera en rien les Canadiens réellement défavorisés, tels les locataires, et qui va coûter au pays des milliards pendant les trois ou quatre prochaines années.

Comme le gouvernement ne semble pas avoir de plan concret pour vaincre l'inflation, qui s'est accélérée depuis la publication de ces statistiques, le premier ministre veut-il nous dire s'il va recommander de modifier cette coûteuse promesse électorale de manière à aider ces Canadiens qui en ont besoin? Est-ce que le premier ministre veut également nous dire où il va trouver les ressources nécessaires à l'assistance sociale s'il n'aide pas les économiquement faibles avec les milliards qu'il va distribuer en cadeaux de logement?

**Le très hon. Joe Clark (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de modifier le bill qui sera présenté à la Chambre des communes dans le courant de la semaine.

\* \* \*

### LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

#### LA CONVOCATION DE LA RÉUNION AU SUJET DE «L'AFFAIRE DU CAMIONNAGE»—LA RESPONSABILITÉ DE CERTAINS MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES

**L'hon. J.-J. Blais (Nipissing):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle a trait à l'affaire du camionnage. Je pourrais dire qu'au stade où en est cette affaire, ce qui est en cause maintenant c'est la protection du directeur des enquêtes aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

### Questions orales

Jeudi dernier, le ministre de la Justice a déclaré au Sénat que la réunion qui avait été tenue n'avait pas été le fait de son initiative mais de celle de ses collaborateurs et qu'il n'était même pas au courant de la nature du problème avant cette réunion à laquelle il avait été invité.

Le ministre peut-il nous dire s'il sait que le directeur des enquêtes—dont il répond devant la Chambre et je crois qu'il prend sa tâche au sérieux en cherchant à protéger les intérêts de ce personnage . . .

**Des voix:** Règlement.

**M. Blais:** . . . n'était pas étranger à la convocation de cette réunion, ou s'il y a assisté à son corps défendant et s'il approuvait l'objet de ces entretiens?

**L'hon. Allan Lawrence (solliciteur général et ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, même si je n'ai été pour rien dans la tenue de cette réunion, je crois que les raisons de la tenir étaient excellentes.

L'honorable ex-ministre sait que je ne suis pas en mesure de rendre publics certains détails concernant l'objet de cette enquête. Ce n'est pas le gouvernement actuel qui est à l'origine de la loi qui m'interdit de divulguer l'objet de l'enquête pas plus que l'état des recherches.

Néanmoins, parce que cette affaire a donné lieu à tant de confusion et parce que de nombreuses questions ont été soulevées à la Chambre à son sujet, questions qui n'auraient pas dû l'être ici . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lawrence:** . . . je m'estime libre tout au moins de dire au député qu'une réunion de ce genre était absolument nécessaire. Il fallait que le ministre des Transports assiste à cette réunion pour qu'il soit informé du but de la poursuite prévue et aussi pour qu'il puisse nous fournir des renseignements relativement à certains règlements des gouvernements provinciaux ainsi que de leur intervention dans toute la question de la fixation des taux et des parcours des sociétés de transport dans l'ouest du Canada. Pour l'amour de Dieu . . .

**Des voix:** Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La question supplémentaire du député de Nipissing.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir entendu la très longue explication du député, mais je lui demande s'il n'aurait pas pu obtenir du ministre des Transports les renseignements très complexes qu'il a demandés au ministre des Transports relativement aux procédures très complexes suivies en Alberta?

**Une voix:** Vous voulez dire du ministre de la Justice.

**M. Blais:** Tout en répondant à cette question, pourrait-il également préciser s'il a veillé à protéger l'indépendance du directeur de l'enquête, responsabilité qui lui incombe aux termes de la Loi? Et pourrait-il maintenant assurer à la Chambre que le directeur de l'enquête a toujours été entièrement indépendant dans l'exercice de ses responsabilités aux termes de la loi.